



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 3688

## Texte de la question

M. Gilbert Biessy \* attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur le statut des directeurs/directrices d'école et adjoints de l'enseignement primaire. Pour la troisième année consécutive, les directeurs/directrices d'école et adjoints de l'enseignement primaire sont en grève administrative, empêchant ainsi l'administration de connaître la réalité des écoles. Les enseignants entendent ainsi rappeler que le dossier des décharges et indemnités pour les enseignants assumant l'administration et la coordination des équipes est loin d'être réglé. Leurs principales revendications sont l'amélioration des conditions d'exercice de la fonction de direction d'école dans tous ses aspects, la généralisation des décharges de services à toutes les directions d'école, l'allègement des charges administratives, des moyens matériels et du temps pour l'équipe des maîtres. A titre d'exemple, dans le département de l'Isère, 128 directions ne sont toujours pas pourvues par un titulaire. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement sur ce dossier et l'avancement des discussions avec les différents partenaires afin d'améliorer rapidement le fonctionnement des écoles et de rendre les fonctions de directeur plus attractives.

## Texte de la réponse

A la suite du constat d'un nombre élevé de vacances de postes de direction d'école, un groupe de travail, comprenant des représentants des organisations syndicales, a établi en 2000 un état des lieux des conditions de travail des directeurs d'école et a réfléchi à l'évolution de l'organisation des écoles publiques. C'est ainsi qu'un certain nombre de mesures, qui avaient été proposées, sont en cours de mise en oeuvre : aménagement des textes réglementaires visant à faciliter l'accès aux fonctions de direction et élaboration d'un guide d'aide à la direction d'école, accessible en ligne. Pour répondre à la revendication des directeurs d'école de bénéficier de plus de temps, un plan d'attribution de décharges pour les écoles à 5 classes a été entrepris et devrait s'achever dans deux ans. L'indemnité de charges administratives a été revalorisée pour tous les directeurs. De nouvelles négociations débiteront dès janvier 2003. Une réflexion est d'ores et déjà largement entamée quant au statut des directeurs afin de tenir compte des évolutions que l'école primaire a connues.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gilbert Biessy](#)

**Circonscription :** Isère (2<sup>e</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3688

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire : personnel

**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse et éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 septembre 2002, page 3325

**Réponse publiée le** : 27 janvier 2003, page 581